



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Archeologie

Question écrite n° 36097

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux sur les conditions de fonctionnement de l'association pour les fouilles archeologiques nationales, association tres souvent sollicitee par son ministere. Cependant, alors meme que,organisme prive, cette association contribue a une mission de service public, son financement est assure pour l'essentiel par les ameneurs, ce qui ne manque pas de creer des disparites entre chantiers, nuisant a la qualite scientifique des interventions et rendant precaires les conditions de travail des contractuels que l'association emploie. La sauvegarde du patrimoine etant une tache d'une ampleur toute particuliere, il souhaite qu'une consecration soit faite entre le statut de l'AFAN et sa mission.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la culture, de la communication et des grands travaux a realise dans les dix dernieres annees un effort sans precedent en faveur de l'archeologie. Les credits affectes a la sous-direction de l'archeologie sont passes de 16 MF en 1981 a 81,6 MF en 1990. Si l'on tient compte non seulement des fouilles mais aussi de la conservation des vestiges et de la presentation museographique des objets et des collections, pres de 255 MF sont affectes a l'archeologie par le ministere de la culture. Le montant de ces credits a ete pratiquement multiplie par 10 par rapport a 1981. Le developpement accelere de l'archeologie de sauvetage pose toutefois un probleme particulier et immediat. Les ameneurs ont accepte leur responsabilite en matiere de sauvegarde du patrimoine archeologique et les sommes qui y sont investies sont passees de 4 MF en 1982 a 164 MF en 1990. Cette progression extremement rapide a provoque une crise de croissance qui temoigne de la vitalite de ce secteur et les services du ministere travaillent depuis plusieurs mois a elaborer les reponses aux differentes questions juridiques, financieres et sociales provoquees par un tel developpement. Une concertation est actuellement en cours sur ces questions avec les organismes institutionnels (Conseil superieur de la recherche archeologique, directeurs regionaux des affaires culturelles, conference des directeurs des circonscriptions des antiquites, syndicats et associations professionnelles concernees). Si des accords sont apparus sur certaines solutions proposees, une convergence de vues s'est degagee sur deux objectifs principaux : l'esprit de service public, et la recherche d'une perequation dans le financement. Le respect de ce premier objectif sera realise par le renforcement du controle scientifique exclusif de l'Etat sur l'ensemble des fouilles archeologiques de sauvetage ainsi que sur l'etablissement de la carte archeologique. Pour repondre au souci de mutualisation des financements, une reflexion est en cours sur les modalites de constitution d'un fond qui pourrait etre alimente par une contribution speciale des ameneurs et par une subvention de l'Etat. D'autre part, une premiere reponse aux problemes d'emplois pour l'archeologie de sauvetage est apportee par la mise en place d'un plan de recrutement sur trois ans de 250 emplois a duree indeterminee au sein de l'Association francaise pour l'archeologie nationale. Le fonctionnement de cette association sera modifie pour lui permettre de mieux realiser sa mission notamment en matiere d'archeologie de sauvetage. Il faut indiquer que l'objectif de service public qui est celui de cet organisme sera realise comme actuellement sous le strict controle administratif, financier et scientifique des services de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36097

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication et grands travaux

Ministère attributaire : culture, communication et grands travaux

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5374